

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 415)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 21

présenté par

M. Bapt, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (recettes et équilibre général)

ARTICLE 32**ANNEXE B**

À l'alinéa 17, substituer aux mots :

« la chronique »,

les mots :

« l'évolution ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.